

Entrée en cinquième année

Procédure d'inscription

1. Étudiants de quatrième année reçus en cinquième année à l'issue de la première session 1
2. Étudiants de 4A parcours GEO reçus en 5A 2
3. Étudiants de 4A parcours JO reçus en 5A et qui effectuent l'année dans une école de journalisme 2
4. Étudiants admis au titre de la mutualisation entre IEP 3
5. Étudiants admis en Certificat d'Études Spécialisées (CES) 3
6. Étudiants de quatrième année reçus en cinquième année à l'issue de deuxième session 3
7. Étudiants reçus au titre de l'échange avec les universités Laval et Sherbrooke 4

Étudiants de quatrième année reçus en cinquième année à l'issue de la première session

Avant le 17 juin 2019 :

Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme avant le 17 juin.

Après vérification des documents que vous avez adressés, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 1er juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.

2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)

3. Remplir le dossier d'inscription

4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 01/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex


À la rentrée :

Si vous effectuez votre année à Sciences Po Bordeaux, vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement à la rentrée.

Si vous n'effectuez pas votre année à Sciences Po Bordeaux sur Pessac, les documents vous seront adressés par voie postale début septembre.

Étudiants de 4A parcours GEO reçus en 5A

Entre le 1er et le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Joindre le règlement au dossier (se reporter à la fiche comptable)
5. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire


F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Votre certificat et votre carte Aquipass vous seront adressés par voie postale début septembre.

Étudiants de 4A parcours JO reçus en 5A et qui effectuent l'année dans une école de journalisme

Entre le 1er et le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Joindre le règlement au dossier (se reporter à la fiche comptable)
5. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex


À la rentrée :

Votre certificat et votre carte Aquipass vous seront adressés par voie postale début septembre.

Étudiants admis au titre de la mutualisation entre IEP

Pour les étudiants qui intègrent Sciences Po Bordeaux et pour les étudiants de Sciences Po Bordeaux qui intègrent un autre IEP dans le cadre de la mutualisation.

Entre le 1er et le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Joindre le règlement au dossier (se reporter à la fiche comptable)
5. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire


F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.

Étudiants admis en Certificat d'Études Spécialisées (CES)

Entre le 1er et le 12 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.
2.  [Télécharger le dossier d'inscription](#)
3. Remplir le dossier d'inscription
4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 12/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.

Étudiants de quatrième année reçus en cinquième année à l'issue de deuxième session

Avant le 12 juillet 2019 :

Vous recevez un mail de Sciences Po Bordeaux vous demandant de renseigner le montant du revenu fiscal 2017 figurant sur l'avis d'imposition 2018.

Différents documents vous seront également demandés et doivent être déposés sur la plateforme avant le 12 juillet 2019.

Après vérification des fichiers transmis, vous recevez un mail vous invitant à vous connecter sur le site des droits modulés (DM) pour le paiement des droits d'inscription à Sciences Po Bordeaux.

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers une page internet permettant l'édition du dossier d'inscription.

Avant le 17 juillet 2019 :

1. Se connecter à messervices.etudiant.gouv.fr et éditer l'attestation CVEC.

2. [Télécharger le dossier d'inscription](#)

3. Remplir le dossier d'inscription

4. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 17/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Si vous effectuez votre année à Sciences Po Bordeaux, vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement à la rentrée.

Si vous n'effectuez pas votre année à Sciences Po Bordeaux sur Pessac, les documents vous seront adressés par voie postale début septembre.

Étudiants reçus au titre de l'échange avec les universités Laval et Sherbrooke

Avant le 1er juillet 2019 :

1. [Télécharger le dossier d'inscription](#)

2. Remplir le dossier d'inscription

3. Adresser l'ensemble du dossier (avec les pièces justificatives) à l'adresse ci-dessous pour le 01/07/19 au plus tard, cachet de la poste faisant foi :



Sciences Po Bordeaux - Service admissions

11 allée Ausone - Domaine universitaire

F-33607 Pessac cedex

À la rentrée :

Vous retirerez votre certificat de scolarité et votre carte étudiante Aquipass à l'accueil de l'établissement.